

CONFERENCES ASCUP 2023

SAMEDI 11 Mars à 18H

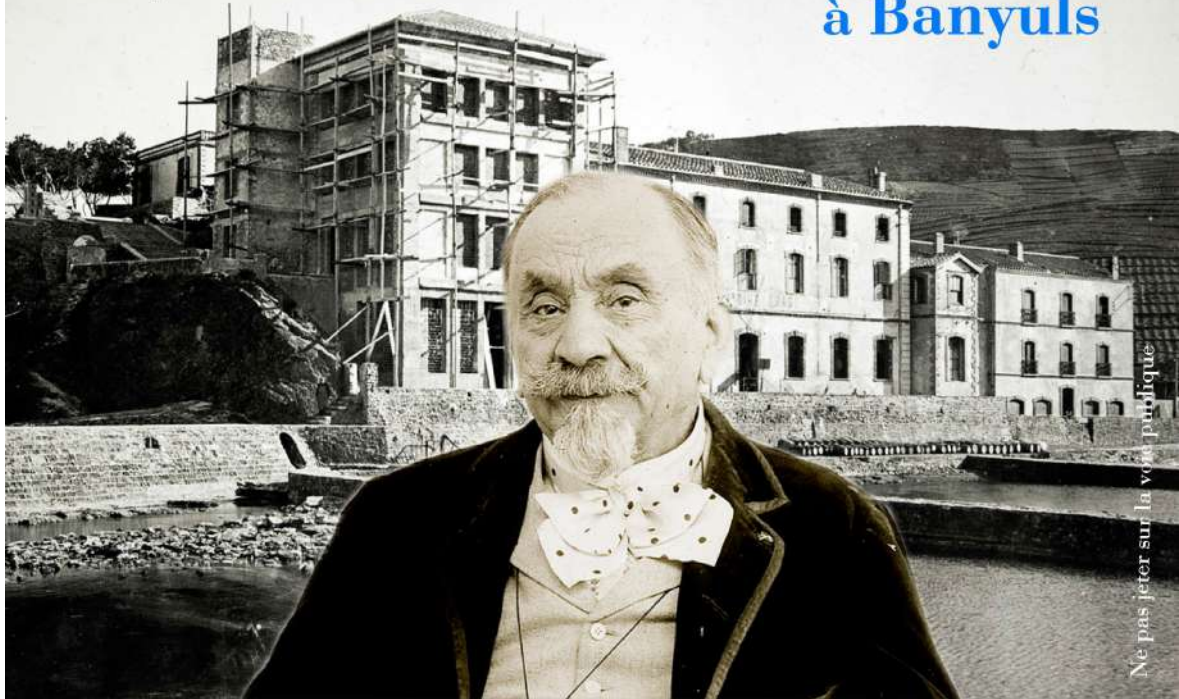
Salle PONS (Plage nord - St Cyprien)

Conférence et film

par François BRUN

Henri Lacaze-Duthiers

**Création du Laboratoire Arago en 1882
à Banyuls**



Entrée gratuite

Dédicaces et Pot de l'amitié en fin de projection

Inscriptions souhaitées

06 47 47 40 81

ascup66750@gmail.com

www.ascup66.fr



**JOURNAL D'INFORMATION
DES PLAISANCIERS**

Directeur de publication : - *Jean-Pierre BOUZAN* -

Siège social : Capitainerie du Port — 66750 St CYPRIEN

Boîte aux lettres à la Capitainerie Tél / **06.47.47.40.81**

Internet <http://www.ascup66.fr>

Editorial du président



Cher adhérent (e),

La saison du carénage arrive avec aussi un arrêté préfectoral nous interdisant le lavage de nos bateaux jusqu'au 30 avril et l'espoir de voir la pluie reconstituer les réserves.

L'assemblée générale du 11 février 2023 s'est faite en assemblée extraordinaire suivant nos statuts par manque de participants. Je vous rappelle que vous avez la possibilité de nous faire parvenir un pouvoir qui vous représente, cela nous permet d'avoir le quorum si vous vous faites représenter.

Retrouvez dans le n° 130 le compte rendu de l'assemblée générale, ainsi que le compte rendu du dernier conseil portuaire.

N'oubliez pas la conférence du 11 mars 2023, salle Pons à 18 heures : le thème de cette conférence : création du Laboratoire Arago en 1882 par Henri de Lacaze-Duthiers. François Brun, conférencier, cinéaste, photographe de scènes sous-marines nous parlera de la création du Laboratoire Arago à Banyuls en 1882 et de son fondateur Henri de Lacaze-Duthiers, anatomiste, biologiste, zoologiste et académicien. Projection du film sur Henri de Lacaze-Duthiers.

Suivra Samedi 15 avril 2023 à 18 heures avec Frédéric JANIN : Traitement des coques de bateaux par aérogommage salle Pons de Saint-Cyprien plage.

Puis le samedi 3 juin à 18 heures avec Alizée MARTIN – Le Parc marin Vers une éco-navigation, toujours salle Pons de Saint-Cyprien plage.

Lors de l'assemblée générale, j'ai souhaité que l'ASCUP retrouve ses traditions : la bourse d'échange nautique avec sa matinée sécurité, sa grillade d'été, le repas de fin d'année. Si vous êtes d'accord avec ces manifestations, merci de me le communiquer par courriel ou courrier afin de mettre en place leur organisation.

À tous et toutes, je vous souhaite un bon carénage, une bonne navigation et au plaisir de vous rencontrer.





Conseil portuaire du 15 décembre 2022

Le Conseil Portuaire s'est réuni le 15 décembre 2022 à la mairie de Saint Cyprien avec cinq points à l'ordre du jour.

Jean-Pierre Bouzan, Michel Hébrard et Serge Prat ont participé à cette réunion.

1/Approbation des tarifs portuaires 2023.

Le maire a précisé que le budget 2023 allait être impacté par l'augmentation des prix de l'énergie et notamment de l'électricité.

Le montant qui va devoir être consacré à ce poste de dépenses va plus que doubler en 2023. Des mesures d'économie vont être mises en place à tous les niveaux pour atténuer la consommation et faire face à l'augmentation des dépenses.

Pour la régie portuaire l'augmentation des dépenses d'électricité est estimée à plus 250 000€ en 2023.

Le directeur du port annonce le développement de l'installation de bornes électriques sur les pontons pour mesurer les consommations afin d'aller vers une individualisation des facturations.

Dans ce contexte, auquel s'ajoute une augmentation générale des matières et biens de consommation, il propose une augmentation des tarifs portuaires de **5%** en 2023 pour compenser les hausses diverses. Il n'exclut pas d'augmenter ces tarifs en cours d'année de **8%** en fonction de l'évolution des coûts de l'énergie.

Sachant que les plaisanciers avaient déjà subi une augmentation tarifaire de **3%** en 2022, l'ASCUP a voté contre cette augmentation qui a néanmoins été adoptée à la majorité des membres présents.

2/Augmentation des crédits de la section de fonctionnement.

Il a été proposé d'abonder les crédits du chapitre 011 de la section de fonctionnement de 30 000€ pour faire face à une augmentation des charges à caractère général relatives à la gestion des personnels.

Cette mesure a été adoptée à l'unanimité.

3/Augmentation des crédits de la section d'investissement.

Il est proposé d'augmenter les crédits du chapitre 16 pour l'opération de déconstruction et reconstruction du quai I de 90 000€ par un emprunt complémentaire de ce montant.

Cette opération voit son coût passer de 435 000€ à 525 000€.

Cette mesure a été votée à l'unanimité.

Le directeur du port indique que le nouveau ponton flottant devrait être opérationnel avant fin juin 2023.

4/Admission en produits irrécouvrables.

Il est proposé d'admettre en non-valeur une dette de 750€ de la SGC d'Argeles en raison d'un effacement de cette dette par la commission de surendettement.

Cette mesure a été approuvée à l'unanimité.

L'ASCUP a indiqué qu'elle avait relevé dans le passé des admissions en non-valeur représentant des centaines de milliers d'euros qui avaient pénalisé les finances du port et que la mauvaise gestion des services administratifs ne pouvait pas se cacher derrière les procédures comptables.

5/Renouvellement de la convention d'amodiation avec le CCAS d'un terre-plein de 20004m².

Le renouvellement de cette amodiation est proposé pour un an.

Cette mesure a été adoptée à l'unanimité.

Programme des conférences - cycle 2023

Salle Pons – Saint Cyprien

Samedi 11 mars à 18h avec François BRUN

Premiers pas de l'observation maritime
Création du Laboratoire Arago - Observatoire océanologique.

La vie d'Henri Lacaze-Duthiers son fondateur en 1882 – conférence et film.

Samedi 15 avril à 18h avec Frédéric JANIN

Traitement des coques de bateaux par aérogommage.

Samedi 3 juin à 18h avec Alizée MARTIN – Le Parc marin

Vers une éco-navigation.



~ 10% de remise sur présentation de la carte de membre



C2 MARINE



**ACCASTILLAGE
DIFFUSION**

YANMAR

**SUZUKI
MARINE**

VOTRE PARTENAIRE TECHNIQUE

- ✓ 6.000 références en stock
- ✓ 12.000 références en catalogue
- ✓ Atelier mécanique – Electricité
- ✓ Pose d'équipements

**Partenaire
ASCUP**



**NOUVELLE ADRESSE : 3 rue Le Marité – Pôle Nautique – Aire de carénage – Port de Canet en Roussillon
Téléphone : 04 68 80 60 66 - E-mail : contact@ad66.fr**



Association agréée
n° W 662000276

**Siège social : Capitainerie du Port
66750 - St CYPRIEN
Tél / 06.47.47.40.81
@mail : ascup66750@gmail.com**

Activité exercée

L'Association Saint Cyprianaise des Usagers du Port a pour objectif la représentation et la défense des intérêts des usagers du port

Horaires des permanences A l'ancienne capitainerie 1er étage

Chaque 1^{er} Samedi du mois
de 10h00 à 11h30

Cotisation

35€ pour les plaisanciers (1 personne)
40€ pour les plaisanciers (2 personnes)

Adhérents de l'ASCUP

- Une question vous embarrasse...?
- Vous recherchez une information...

N'hésitez pas à nous en faire part en utilisant notre site internet (www.ascup66.fr), nous ferons tout notre possible pour vous apporter une réponse.